



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de BEAUVAIS  
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN  
[mairie.loconville@orange.fr](mailto:mairie.loconville@orange.fr)

**COMMUNE DE LOCONVILLE**  
60240

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juillet 2022**

Convocation : 05 Juillet 2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

Membres absents : 4

Affichage : 05 Juillet 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Serge STEINMAYER, Rémy RICHARD, Isabelle MIFKOVIC, Olivier CASSEGRAIN, Véronique LEFEUVRE, Mathias LAURE et Xavier SAMAIN

**Absents excusés** : Philippe GAUTIER qui avait donné pouvoir à Serge STEINMAYER, Charles GAUTIER qui avait donné pouvoir à Olivier CASSEGRAIN, Patricia LE MAITRE qui avait donné pouvoir à Xavier SAMAIN ; M. Franck LEVEAU

Le conseil a choisi pour secrétaire Isabelle MIFKOVIC.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,
  - Déclaration d'intention d'aliéner : Rue du Père Gallet (**délibération**)
  - Projet d'établissement du local de stockage
  - Loyer/charges logement N°1 4 bis rue de l'Eglise
  - Ouverture des crédits pour les dotations aux provisions pour créances douteuses (**délibération**)
  - Restauration de l'Eglise Saint Lucien : Validation des conclusions de la commission travaux (**délibération**)
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

## **DEMANDE D'ACQUISITION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN : (40/2022)**

### **• Rue du Père Gallet**

A réception d'une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme, M. le maire soumet aux membres du conseil la déclaration d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**, de ne pas préempter le terrain appartenant à :

M. et Mme DA SILVA FIGUEIREDO, parcelle cadastrée :

○ Section C N° 252,

**CHARGE** M. Le Maire, de signer les documents s'y rapportant.

## **PROJET D'ETABLISSEMENT DU LOCAL DE STOCKAGE**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation de la DIA lors de la réunion du 14 juin 2022, la commune a demandé une évaluation du bien auprès du service des domaines le 20 juin 2022. L'instructeur nommé pour ce dossier a demandé à visiter le bien. La demande de visite a été faite auprès du vendeur le 29 juin 2022 qui a mandaté son agence immobilière. La visite du bien est fixée au 13 juillet.

Le délai d'instruction de la DIA est suspendu à compter de la réception de la demande de visite et reprend au moment de cette dernière. « Si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire dispose d'un mois pour prendre sa décision ». Ainsi, la décision finale devra être prise et notifiée pour le 13 août 2022 au plus tard.

## **LOYER/CHARGES DU LOGEMENT N°1 AU 4BIS RUE DE L'EGLISE**

Le Maire rappelle que le logement N°1 au 4 bis rue de l'Eglise a été attribué à la gendarmerie. L'administration en charge des logements pour la gendarmerie demande à ce que les charges soient séparées du montant du loyer. Pour ce logement le loyer étant de 925€, il est proposé que 15€ soient réservées aux charges et 910€ pour le loyer et de modifier ainsi le bail.

## **OUVERTURE DES CREDITS POUR LES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES (41/2022)**

Le Maire rappelle que dans un but de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales a retenu comme dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses (Dispositions combinées des articles L 2321-1, L 2321-2 2° et R 2321-2 3° du CGCT).

Au titre de l'année 2022, le budget primitif devrait ouvrir les crédits nécessaires pour procéder à cette dotation aux provisions pour créances douteuses (crédits à ouvrir au chapitre 6817).

Les Créances concernées sont celles de plus de 2 ans au 31/12/2021, soit les créances arrêtées au 31/12/2019 et non soldées au 31/12/2021.

Le taux de provision à appliquer étant de 15% minimum, le Maire propose d'ouvrir les crédits au compte 6817 pour un montant de 706.69€ pour 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la proposition du Maire d'ouverture des crédits pour les dotations aux provisions pour créances douteuses au compte 6817 dont le montant sera réévalué chaque année

### **RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT LUCIEN : VALIDATION DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION TRAVAUX (42/2022)**

La commission travaux s'est réunie le 8 juillet 2022 et a étudié l'ensemble des offres reçues à partir de l'analyse de M. FERRET architecte.

Les offres sélectionnées après négociations sont présentées à l'ensemble du conseil.

#### **Le conseil Municipal,**

##### **Vu :**

- l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique;
- les articles L.2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 23 mars 2022 ;

##### **Considérant :**

- les offres reçues
- L'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre Monsieur FERET

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à :

- Lot n°1 – Gros Œuvre : Entreprise SAS DE PIERRE à CAMON (80) pour un montant toutes tranches de 496 690.85 € HT (offre de base)
- Lot n°2 – Couverture : Entreprise SARL CHARPENTES DU PAYS DE BRAY à NEUF-MARCHE (76) pour un montant toutes tranches de 116 103.05 € HT (offre de base)
- Lot n°3 – Charpente : Entreprise SARL CHARPENTES DU PAYS DE BRAY à NEUF-MARCHE (76) pour un montant toutes tranches de 77 049.87 € HT (offre de base + PSE 1 Chevron sapin de la Tranche Ferme + PSE1 Habillage en châtaignier de la Tranche Optionnelle 2)
- Lot n°4 – Electricité : Entreprise UNION TECHNIQUE DU BATIMENT à BEAUVAIS (60) pour un montant toutes tranches de 24 465.22 € HT (offre de base + PSE1 Déplacement tableau électrique et PSE 3 Alimentation circuits de chauffage de la Tranche Ferme)
- Lot n°5 – VRD : Entreprise AMG BTP à DELINCOURT (60) pour un montant toutes tranches de 46 424.45 € HT (offre de base + PSE Cagettes de rétention)

## QUESTIONS DIVERSES

- RD923 : Le département a demandé un récapitulatif des travaux effectués et à prévoir concernant cette route,
- Travaux d'entretien : les parties en bois du Préau de l'école vont être rénovées durant l'été. Des travaux sont prévus également sur le logement du 4 rue de l'Eglise

La séance est levée à 21H30.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 11JUILLET 2022

La Secrétaire,  
Isabelle MIFKOVIC



Le Maire,  
Serge STEINMAYER.

